

Communiqué de presse

3 décembre – Journée internationale des personnes en situation de handicap

Esenca sort son Mémorandum et appelle à des politiques publiques en respect de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Les droits des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique et invalidante encore trop peu respectés

Chaque journée internationale est l'occasion de sensibiliser le large public et d'informer sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme leurs droits fondamentaux. Au quotidien et sur le terrain, nous militons et travauillons à rendre effectifs les droits les plus essentiels des personnes en situation de handicap : pouvoir disposer d'un niveau de **vie digne, d'un pouvoir d'achat, d'un accès aux soins, à la vie sociale, citoyenne, associative et familiale**. Notre société est encore loin d'être inclusive. Aujourd'hui encore, **le handicap est la deuxième cause de discrimination** selon Unia¹.

Un solide **cadre législatif** détermine les droits des personnes en situation de handicap :

- La Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée en 2009 par la Belgique).
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- L'ajout de l'article 22ter (2021) à la constitution belge qui consacre le droit à une pleine **inclusion** des personnes en situation de handicap et renforce leur accès aux droits.

Une rencontre avec la ministre Karine Lalieux

À l'occasion du 03 décembre, **des personnes en situation de handicap accompagnées par des représentants Esenca** de nos différents territoires rencontreront ce vendredi 01 décembre à 14h la ministre en charge des personnes handicapées Karine Lalieux. L'occasion d'échanger autour de leurs difficultés et de leurs besoins, à la veille d'importantes élections en 2024.

Un mémorandum coconstruit avec le public concerné.

Après plusieurs mois de présentation de nos revendications et pistes d'action auprès des **cabinets politiques et dans nos différents mandats**, nous publions notre mémorandum pour en assurer une large diffusion. Le mémorandum d'Esenca a pour objectif de contribuer, avec des propositions concrètes, à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible. Il est alimenté de **témoignages**, de revendications émanant des personnes en situation de handicap et du tissu associatif, dans le cadre d'une large concertation assurant ainsi le droit à **l'autodétermination**. Il s'articule autour de 10 thèmes qui traverse toutes les sphères de la vie :

1. Santé	7. Accessibilité
2. Justice et droits	8. Environnement
3. Logement, choix du lieu de vie et autonomie de vie	9. Femmes en situation de handicap
4. Aidantes et aidants proches	10. Loisirs, cultures et médias
5. Enfance et parcours scolaire	
6. Emploi et formation	

Découvrir le mémorandum : <https://www.esenca.be/memorandum-2024/>

¹ Statistiques des critères de discrimination et les domaines les plus représentés dans les dossiers d'Unia : <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/chiffres-dunia>

Une campagne : La dignité, un droit oublié ? Trop de mécanismes excluent et précarisent les personnes en situation de handicap

La campagne d'affichage dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles en cours depuis le mois de novembre se clôture. En complément, Esenca a publié **neuf fiches pédagogiques** afin de faciliter et alimenter les débats publics, les animations, mais aussi participer à informer l'ensemble de la population sur des matières importantes :

- La pauvreté et la précarité
- Le contexte socio-économique
- Les législations
- La sécurité sociale
- Le régime résiduaire
- La reconnaissance du handicap
- L'emploi
- Les stéréotypes
- Les solutions et les revendications



Découvrir la campagne : <https://www.esenca.be/campagne-2023-la-dignite-un-droit-oublie/>

Des actions sur le terrain autour du 3 décembre

De nombreuses activités sont également prévues sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tous les programmes : <https://www.esenca.be/outils-03-12-droits-trop-peu-respectes/>

Contacts presse :

Manon Cools – manon.cools@solidaris.be - 0473 53 05 57

Ouiam Messaoudi – ouiham.messaoudi@solidaris.be - 0476 99 27 42

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs le seul point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la

situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE